



BS 12-04-019

- Les alertes répétées du SNPNC auprès du Ministère des Transports, de la DGAC, de l'Inspection du Travail ou encore l'intervention dans l'émission de Paul Amar sur France5 ;
- La mobilisation et les rassemblements des PNC Air Med devant la DGAC et au siège de la Compagnie à Toulouse ;
- Les nouvelles propositions du SNPNC après négociations avec la Direction en concertation avec les syndicats PNT ;

Toutes ces actions n'auront pas été vaines car, le 6 avril 2012, le Délégué Syndical PNT a apposé sa signature sur l'avenant à l'accord PN. Notre Délégué Syndical artisan du dossier, Jérôme Riquois, signera cet avenant le jeudi 19 avril 2012.

Cet avenant à l'accord PN du 29 juillet 2011 prévoit quelques aménagements, que nous avons expliqué et commenté aux PNC, qui permettent à l'Entreprise une souplesse d'utilisation du Personnel Navigant.

En contre partie, l'accord à durée déterminée jusqu'au 13 septembre 2013 prévoit une réunion tous les six mois (soit trois réunions) pour « se coordonner sur les ajustements de flotte, des effectifs et des avions loués par Air Méditerranée ».

Cet accord contraint la Compagnie et décline les conditions suivantes :

- 24 PN conservent leur CDI ;
- La présence dans la flotte de cinq avions jusqu'au 2 mars 2013 (1 B737, 4 A320) ;
- La présence d'un sixième avion à compter du 3 mars 2013 ;
- Des personnels sous contrat français.

BRAVO A TOUS LES PNC AIR MEDITERRANEE QUI ONT SU MONTRER LEUR DETERMINATION DANS UN ESPRIT CONSTRUCTIF.

L'accord est disponible sur le site SNPNC, accessible aux adhérents.